

## Journée mondiale de l'enfance

### De la cruauté du trafic des enfants

Un enfant a normalement besoin d'une famille, d'amour, de tendresse, de protection... Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas. Beaucoup d'enfants sont exploités et «commercialisés» pour différentes raisons : mendicité, travail, prostitution...



*Des petits enfants, à partir de la naissance jusqu'à l'âge de cinq ans, sont employés dans la mendicité.*

À l'instar des autres pays du monde, le Maroc a célébré mardi dernier la Journée internationale des droits de l'enfant. Un moment privilégié pour traiter des nombreuses injustices perpétrées contre les enfants dans le monde. Pour cette année 2012, le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a lancé une nouvelle initiative «L'éducation avant tout». Cette initiative vise à engendrer une prise de conscience politique de l'importance de l'éducation, à renforcer le mouvement mondial pour une éducation de qualité et à lever des fonds supplémentaires et suffisants.

Des objectifs nobles et ambitieux, certes, mais malheureusement à ce jour beaucoup d'enfants au Maroc sont non seulement déscolarisés, mais ils sont également utilisés soit par leurs parents, soit par d'autres personnes dans divers domaines. «Il est tout à fait malheureux que des enfants en bas âge soient livrés à eux mêmes dans la rue. L'absence d'une structure protectrice (cellule familiale ou autre) fait que les enfants vivant dans la rue sont confrontés quotidiennement à ce genre de déboires», affirme Najat Anwar, présidente de l'association «Touche pas à mon enfant».

L'existence de ces enfants est loin de ressembler aux contes de fées. Ils sont commercialisés comme de la marchandise, à plusieurs reprises, et constituent ainsi une source de revenu permanente pour certaines personnes malveillantes.

Malheureusement, un silence étrange entoure cette activité criminelle et peu de chiffres filtrent sur le sujet. «Beaucoup d'enfants au Maroc sont exploités, vendus, loués chaque jour soit par leurs propres parents ou par d'autres personnes. Cette exploitation concerne l'exploitation dans le travail. Cela vise généralement les enfants vivant chez eux, plus particulièrement les filles bonnes qui sont placées chez des familles directement par leurs parents ou par le biais des intermédiaires. Certains enfants sont également «employés» dans la mendicité. En effet, des petits enfants à partir de la naissance jusqu'à l'âge de cinq ans sont exploités encore une fois soit par leurs propres parents soit par d'autres personnes contre une somme d'argent qu'ils reçoivent quotidiennement», indique Amina Lmalih, directrice de l'association Bayti.

«Dans la rue, des bandes d'adultes exploitent des enfants moins âgés qui sont tous en situation de rue. Ce phénomène d'exploitation dans la mendicité est très rentable ce qui met les enfants face à de différents dangers et encourage les parents à exploiter davantage leurs enfants en l'absence d'applicabilité des lois. Les mineurs sont également sexuellement exploités. C'est un phénomène qui s'accroît au Maroc et qui touche à la fois les enfants dans la rue ainsi que les enfants au sein de

leurs familles», poursuit-elle. Le ministère de la Justice a publié récemment une circulaire interdisant la kafala aux étrangers afin d'éviter plusieurs problèmes, notamment le suivi de la situation de l'enfant makfoul et le respect par le Kafil de ses obligations. C'est donc une nouvelle mesure qui devrait mieux protéger les orphelins et les enfants sans abri lorsqu'ils sont adoptés.

Par ailleurs, l'État a mis en place un certain nombre de programme et de structure comme le SAMU social dans différentes villes, les programmes de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale (INDH)... pour protéger les enfants et favoriser leur réinsertion, mais il reste beaucoup à faire en matière d'approche et de qualification des ressources humaines.

«La société civile a contribué et contribue toujours pour remédier à différents phénomènes sociaux et les pouvoirs publics ont l'obligation de soutenir ces associations qui ont cumulé des expériences leur permettant d'agir efficacement», souligne Amina Lmalih. Même son de cloche auprès de la présidente de l'association «Touche pas à mon enfant», qui pense que les efforts de l'Etat sont à développer à commencer par impliquer la société civile comme stipulé par la nouvelle Constitution (l'acteur associatif est un acteur constitutionnel). «Il faut penser à harmoniser nos textes de loi relatifs à la protection de l'enfance, par rapport aux standards internationaux. Enfin, inviter l'ensemble des acteurs concernés, à savoir les représentants des pouvoirs publics et les réseaux associatifs, à une large réflexion pour le bien de l'enfance en général, car nous envisageons mal l'avenir d'un pays sans la sauvegarde de sa progéniture», indique-t-elle.

---

## **Le travail associatif**

Conscientes de la gravité de la situation, les associations militent chaque jour afin de lutter contre le phénomène du trafic des enfants. «En tant qu'association, nous intervenons au niveau des agressions sexuelles que ces enfants subissent. Nous

collaborons avec des associations de défense des droits des enfants, ainsi qu'avec des assistantes sociales qui, soit nous demandent conseil par rapport à la démarche à suivre, soit orientent la victime vers l'association pour qu'elle soit prise en charge», souligne Najat Anwar, présidente de l'association «Touche pas à mon enfant». De son côté l'association Bayti, depuis sa création en 1995 a pris en charge plus de 18 000 enfants en situation difficile et plus de 10 000 familles en leur assurant la protection, la prévention, la réhabilitation psychosociale et la réinsertion scolaire, socioprofessionnelle et familiale. «Des programmes de soutien et d'accompagnement parental sur le plan éducatif, social, juridique et administratif sont mis en place pour favoriser une réinsertion réussite des enfants et prévenir les récidives. Bayti œuvre également dans la sensibilisation et le plaidoyer pour promouvoir les droits des enfants ainsi que le partage de son expertise et renforcement des capacités des travailleurs sociaux en matière de prise en charge des enfants en situation difficile», explique Amina Lmalih, directrice de l'association Bayti.

Publié le : 22 Novembre 2012 - Hajjar El Haiti, LE MATIN  
<http://www.lematin.ma>